

Québec, le 26 février 2019

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
1^{er} étage, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 7 décembre dernier, le député des Îles-de-la-Madeleine inscrivait au feuilletton une question écrite concernant une autorisation en vertu de la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables pour le projet de parc éolien dans l'habitat floristique de la Dune-du-Nord, aux Îles-de-la-Madeleine. Le choix du site pour l'implantation des éoliennes se trouve dans l'habitat floristique protégé, créé en 2005, visant à assurer la protection d'un petit arbuste, le corème de Conrad.

Le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques a reçu une demande d'autorisation pour ce projet le 13 juin 2018. Considérant les enjeux multiples et complexes du dossier, une attention particulière est portée à son analyse. Soyez assuré que son traitement en vue d'une éventuelle autorisation est en cours, et que j'entends y donner suite dans les meilleurs délais.

Veuillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,


Benoit Charette